

A titre d'agent du ministre des Mines et des Relevés techniques, l'Office s'occupe des demandes de prêts au titre de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 179) et administre les prêts accordés. L'Office a aussi continué d'administrer les versements au titre de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34) qui prévoit le versement d'une subvention à l'égard du charbon canadien servant à la fabrication du coke pour fins métallurgiques. Durant l'année terminée le 31 mars 1954, 752,752 tonnes ont bénéficié de \$372,612.

L'Office fédéral du charbon se tient continuellement au courant des besoins d'énergie du Canada. A cause de la poussée grandissante qu'exercent le pétrole et le gaz naturel sur les débouchés du charbon canadien, l'Office a étudié de plus près la situation de ces sources rivales d'énergie et la possibilité de trouver de nouveaux débouchés au charbon. Un Comité interministériel de l'énergie, formé de représentants de l'Office et des ministères et services gouvernementaux intéressés, a été établi récemment pour centraliser tous les renseignements concernant les sources d'énergie et pour étudier leur rapport avec l'économie nationale. De plus, il se fait dans les provinces Maritimes un relevé de l'énergie qui devrait indiquer comment réduire le prix de l'énergie, pour accroître ainsi les besoins de charbon, et aussi permettre de définir les conditions qui doivent présider à l'organisation et à la mise en service d'un ensemble de plus en plus nombreux de centrales utilisant le charbon.

L'Office, depuis sa fondation, a travaillé à la coordination de l'activité des divers ministères fédéraux et autres organismes intéressés à la question du charbon. En ce qui concerne les recherches techniques relatives à la commercialisation et à la distribution du charbon, l'Office s'est tenu en étroite liaison avec le Service des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques. De plus, il se tient sous ses auspices chaque année depuis 1949 des conférences fédérales-provinciales portant sur les recherches relatives au charbon et visant à coordonner les efforts et à favoriser les échanges de vues.

A la demande de l'Office, un Comité interministériel des approvisionnements militaires de combustibles et d'appareils de chauffage a été formé en 1949 qui a pour fonction de conseiller les Services armés relativement à l'achat et aux approvisionnements de combustible. Il s'est aussi tenu en relations étroites avec les acheteurs des ministères qui utilisent le charbon et les a renseignés sur les problèmes relatifs à l'achat du charbon.

Sur un plan plus étendu, l'Office a rencontré à l'occasion le Comité du charbon des ministères provinciaux des Mines et a pris en considération les recommandations de cet organisme. Il s'est aussi tenu en contact avec les associations commerciales et autres intéressées aux divers aspects de l'industrie houillère canadienne afin d'aider à une meilleure compréhension mutuelle de l'effort public et privé. Il constitue, en général, l'organisme central par l'entremise duquel peuvent être faites des démarches auprès du gouvernement.

Conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le charbon, l'Office s'est encore efforcé d'obtenir une réduction des droits de douane et de la taxe de vente sur l'outillage d'extraction minière. Il a aussi poursuivi ses efforts en vue d'implanter un système uniforme de comptabilité des frais des houillères.

L'Office fédéral du charbon se compose de sept membres. Le président est le premier fonctionnaire exécutif et occupe le rang de sous-ministre. L'Office relève du ministre des Mines et des Relevés techniques dont il doit appliquer les directives.